

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

>RÉSERVATION

La réservation sera prise en compte après accord de la direction, AVEC votre signature au bas dudit contrat dûment rempli, et AVEC votre versement de 30% (50% en cas de séjour inférieur à quatre nuits) du montant de la réservation à valoir sur votre facture de séjour + 25 € de frais de dossier non remboursables (en juillet août) + coût éventuel pour l'assurance annulation facultative soit 4% du montant du séjour). Une confirmation de réservation vous sera envoyée, non cessible à un tiers, à présenter le jour de votre arrivée.

- **En location** : le solde sera impérativement réglé 15 jours avant votre arrivée, sous peine d'annulation de la réservation.
- **En camping** : le solde et la taxe de séjour seront à régler le jour de votre arrivée. Entre le 1^{er} et le 15 août, le règlement devra être réglé impérativement 5 jours avant le jour de votre arrivée.

Aucune réduction ne sera consentie pour un retard ou un départ anticipé. Toute réservation non-honorée sera facturée.

Attention : en cas d'arrivée tardive, veuillez nous en aviser par écrit. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement ou la location seront attribués à un autre client dès le soir même. L'acompte ne sera pas remboursé. Les MINEURS non accompagnés de leurs représentants légaux ne sont pas admis sur le camping.

> TVA

Tous nos tarifs de locations (mobile-homes ou emplacements camping) s'entendent TVA incluse. Dans le cas où une augmentation de la TVA hôtelière serait mise en place, nos tarifs en seraient directement modifiés.

> ANIMAUX

Tatouage et vaccination en cours de validité, carnet de santé à présenter le jour de votre arrivée. Les chiens de catégorie dangereuse (1 et 2) ne sont pas admis dans l'enceinte du camping. Merci de communiquer la race de votre chien lors de votre réservation afin de valider sa venue.

> DIVERS

Le lavage de voiture ainsi que la recharge de véhicules électriques sont interdits sur le camping. L'utilisation des sanitaires est **RÉSERVÉE AUX CAMPEURS**.

Le port du bracelet au poignet est **OBLIGATOIRE** sous peine d'exclusion.

L'installation de tentes, piscines gonflables ou jeux d'eau ne sont pas autorisés sur les parcelles locatives.

L'utilisation de barbecues ou planchas électriques est interdite en emplacement et en location.

Tout campeur ou locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur dont copie lui sera remise sur demande le jour de son arrivée, ainsi qu'aux conditions de réservation et particulières du Camping La Croix Villieu.

> ANNULATION ET MODIFICATION DE SÉJOUR

Toute annulation devra être signalée par écrit et par l'envoi d'un justificatif (certificat d'hospitalisation, acte de décès, notification de modification de congés, etc.). Dans tous les cas, les frais de dossier ne seront pas remboursés. Le camping appliquera les consignes suivantes en cas d'annulation (hors souscription à notre assurance annulation Meetch) : - plus de 3 mois avant l'arrivée = remboursement total de l'acompte, - plus de 2 mois = 50 % de l'acompte, - moins de 2 mois = aucun acompte ne sera remboursé, - pour une annulation moins de 15 jours avant votre arrivée, le solde du séjour sera dû et aucun remboursement consenti. Pour toute annulation liée à une pandémie ou à un état d'urgence sanitaire, un avoir du montant des sommes déjà versées sera établi, utilisable pour tout séjour sous 18 mois.

En cas de report ou de modification des dates du séjour pour un séjour ayant lieu en haute saison (juillet-août) ou sur un pont, des frais de gestion d'un montant forfaitaire de 15€ seront appliqués. Dans le cas où le solde du nouveau séjour serait inférieur à celui du séjour initial, le montant de la différence ne pourra pas être remboursé par le camping.

> ASSURANCE ANNULATION

Le Camping La Croix Villieu vous propose une assurance Annulation et Interruption facultative dans votre contrat de réservation. Notre partenaire Meetch s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit à l'assurance. Celle-ci n'est pas incluse dans le prix, elle est facultative et s'élève à 4% du montant du séjour, payable lors de la réservation et de sa souscription. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales, veuillez le déclarer sous cinq jours suivant l'événement entraînant la garantie sur <https://campinglacroixvillieu.claim.meetch.io/travel/fr/signin> et fournir tous les renseignements nécessaires.

> CONDITIONS CLIMATIQUES

La direction du Camping La Croix Villieu décline toute responsabilité au cas où des conditions climatiques défavorables entraîneraient la suppression de certains services ou de certaines animations. En aucun cas, ces mauvaises conditions climatiques ne donneront lieu à une quelconque réduction ou remboursement, intégral ou partiel.

> CONDITIONS PARTICULIÈRES LOCATIONS ET EMPLACEMENTS

La situation de l'emplacement est déterminée en fonction des exigences de notre planning. Le choix de votre emplacement ou du numéro de votre hébergement entraîne un supplément de 35€ par séjour. Si toutefois l'emplacement choisi n'était pas disponible, le supplément sera déduit du solde.

> LOCATIONS

Arrivée dès 15 h – départ avant 10h.

> EMPLACEMENTS

Arrivée dès 14 h – départ avant 12 h.

> PAIEMENT

Vous pouvez régler par carte bancaire, chèque, espèces, virement bancaire et Chèques Vacances ANCV ou Connect,

> CAUTIONS

Différentes cautions (par empreinte CB sur place ou en ligne, espèces) vous seront demandées à l'arrivée : 300€ pour l'hébergement + 50/100/120/150/180€ (selon nb de chambres et type de location) pour le ménage. Aucune caution par chèque ne sera acceptée. Le locataire devra contrôler le bon état de son hébergement et signaler immédiatement ou au plus tard le lendemain matin les anomalies constatées. Au départ, la caution sera supprimée après un état des lieux.

Une caution nuisances/propreté de 50€ pourra également être demandée et prélevée par la direction, en cas de nuisances répétées sur le camping ou d'emplacement laissé insalubre.

> MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable ou de réponse du Gestionnaire, le Locataire a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir sont les suivantes :

- CM2C (Centre de la médiation de la consommation des conciliateurs de justice)
- 01.89.47.00.14

La loi française est seule applicable au présent contrat.

> SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Animations pendant la haute saison, garanties en semaine du 6 juillet au 31 août.

Bar et snack ouverts à partir du 5 avril.

Espace Aquatique : du 5 avril au 22 septembre - Seuls les maillots de bain une ou deux pièces sont autorisés à la baignade. Boardshorts interdits.

Nous vous souhaitons un agréable séjour!

